

DECISION
N° D-2022-179

**Portant suppression de la régie d'avances n° 819
concernant les dépenses du service Petite enfance**

Le Maire de Carrières-sur-Seine,

Vu la décision du 03 mars 2000 créant un Rachid CHENNOUFI e régie d'avance pour l'achat de divers matériels pour le fonctionnement de l'ensemble du service Petite Enfance dans les bureaux du Petit Prince, Cité du Petit Bois ;

Vu la décision du 14 décembre 2001 pour le transfert du bureau de la régie d'avance, en mairie 1 rue Victor Hugo 78420 Carrières-sur-Seine ;

Vu l'arrêté n°A-2019-100 du 28 mai 2019 portant modification de régisseurs titulaires et suppléants pour la régie d'avance du Service Petite Enfance ;

Considérant le passage en DSP de la crèche Les Lutins selon la délibération CM 2022-042 en date du 27 juin 2022 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 Novembre 2022 ;

DECIDE

Article 1 : Il est décidé la suppression de la régie d'avance pour les activités de la crèche « Les Lutins »

Article 2 : Les arrêtés y référant sont abrogés

Article 3 : L'encaisse et le fonds de caisse sont supprimés

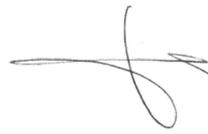
Article 4 : La suppression de cette régie prend effet à compter du 1^{er} août 2022.

Article 5 : Le Maire et le comptable public assignataire de Houilles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 23 Novembre 2022

M le Trésorier Principal du STG de Houilles,
Jean-Marie DUHAMEL

Pour Le Maire, par délégation,
Alain THIEMONGE



MAIRIE de CARRIERES-SUR-SEINE
78420 (Yvelines)